



COMPTE-RENDU SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 18 septembre 2014.

Décide :
A L'UNANIMITE

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Elémentaire la Milliaire – Classes spécialisées

De verser la somme 2 480,40 euros au Receveur Percepteur Municipal de Thionville concernant la prise en charge les frais relatifs à l'inscription obligatoire de deux élèves guénangeois en classe spécialisée à l'école élémentaire la « Milliaire » à Thionville pour la période 2012-2013

Mise à jour du tableau des rues – Compléments carte scolaire

D'apporter des modifications à la carte scolaire compte-tenu des effectifs scolaires et de l'urbanisation de Guénange.:

Subvention Badminton

D'accorder au nouveau club de badminton de Guénange une subvention de démarrage de 300 €.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Handball Guénange	Subvention exceptionnelle	1 500 €	Unanimité
6574	Football Guénange	Subvention exceptionnelle tournoi des jeunes	250 €	Unanimité
6574	Football Guénange	Remboursement visite de conformité	150 €	Unanimité
TOTAL			1 900.00 €	

Garantie solidaire à maison familiale

D'accorder la garantie solidaire et à l'inscrire au tableau des garanties de la commune de Guénange.

Admission en non-valeur

D'admettre en non-valeur la somme de 850,62 € pour non paiement de loyers.

Relocation de la chasse pour la période 2015-2024 constitution de la commission consultative

De désigner deux conseillers municipaux dans la commission consultative de chasse.

- Madame NEIGER Claudine
- Monsieur CAILLET Gérard

Chasse communale – Indemnité de secrétariat

De verser l'indemnité de secrétariat à un agent administratif chargé de cette affaire.

La réglementation prévoit l'indemnisation des frais de secrétariat occasionnés par le renouvellement du bail de location de la chasse communale.

Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine 2009-2013

De valider le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2009-2013, dans le tableau suivant :

Domaines	2009	2010	2011	2012	2013
Vie associative APSG Club de prévention local spécialisée Action auprès des jeunes	35 710 €	33 022 €	35 309 €	35 039 €	35 494 €
Vie associative SOLISENIORS"des heures d'insertion au profit des personnes âgées"	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
Aide social spécifique C.C.A.S.	19 000 €	20 000 €	20 000 €	22 000 €	22 000 €
Entretien Nettoyage spécifique du quartier République	9 625 €	9 983 €	10 112 €	12 403 €	12 809 €
Equipement Aire de jeux du quartier enfance et City Stade	12 635 €	4 320 €	7 635 €	2 179 €	9 991 €
Entretien Amélioration des locaux scolaires ST Matthieu et du Bois	14 160 €	45 017 €	2 620 €	20 875 €	3 296 €
Equipement Vidéosurveillance		40 800 €			
Etudes Maîtrise d'œuvre Requalification future du quartier				20 203 €	19 448 €
Animation Centre Social Louise Michel	126 200 €	101 000 €	143 413 €	110 241 €	155 000 €
TOTAL	232 330 €	274 142 €	239 089 €	242 940 €	283 038 €
D.S.U. obtenue	227 385 €	227 385 €	227 385 €	227 385 €	227 385 €

Programme de travaux sylvicoles 2015

De signer le programme sylvicole pour un montant de 3 966 €.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)					
Parcelle	BOIS D'OEUVRE	TOTAL FACONNE	MENUS PRODUITS	VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE
	Feuillus				
	m3	m3	stères	m3	€
1_B	17	17	68	65	1 540
12	27	27	115	108	2 426
TOTAUX	44	44	183	173	3 966

Rétrocession parcelle section 9 n°320 –zone Bellevue

De valider la rétrocession de la parcelle 320/9 section 9 d'une contenance de 39a 29ca aux mêmes conditions initiales, à savoir 76 € l'are H.T., soit 2 986,04 € la parcelle

Cession parcelle section 9 n°320 – Zone Bellevue

- De signer la promesse de vente de la parcelle 320 section 9 d'une contenance de 39 ares 29 ca au prix de 3 500 € H.T. de l'are soit 137 515 € H.T. (terrain situé à l'arrière du supermarché MATCH), avec la SCI DS 02 GUENANGE
- De permettre l'inscription auprès du Livre Foncier.

Transfert de la police spéciale de la circulation et du stationnement

De s'opposer à ce transfert.

La loi du 27 janvier 2014 n°214-58 de modernisation de l'action publique territoriale ajoute la police spéciale de la circulation et du stationnement à la liste des transferts automatiques à l'E.P.C.I. à fiscalité propre compétent en matière de voirie, en absence d'opposition.

Tarifs Centre Equestre

CHEVAL		NON ADHERENTS (assurance comprise)	GUENANGEOIS
	Forfait initiation 2 séances	35 €	30€
	Séance de passage	22 €	19 €
		ADHERENTS	GUENANGEOIS
	1 séance	17 €	15 €
	Forfait 5 séances	68 €	59 €
	Forfait 10 séances	117 €	100 €
	Forfait 20 séances	217 €	197 €
	Forfait 10 séances propriétaires	88 €	83 €
PONEY		NON ADHERENTS (assurance comprise)	GUENANGEOIS
	Forfait initiation 2 séances	31 €	27 €
	Séance de passage	17 €	15 €
		ADHERENTS	GUENANGEOIS
	1 séance	14 €	12 €
	Forfait 5 séances	56 €	49 €
	Forfait 10 séances « Petits Caïds »	70 €	61 €
	Forfait 10 séances	97 €	82 €
	Forfait 20 séances	182 €	157 €
	Forfait 10 séances propriétaires	73 €	68 €
ADHESION ANNUELLE	+ de 16 ans	70 €	60 €
	- de 16 ans	45 €	39 €
LICENCE FFE 2013	Né(e) en 1995 et avant	36 €	36 €
	Né(e) en 1996 et après	25 €	25 €
PENSIONS MENSUELLES	Pension complète cheval/poney C/D	305 €	280€
	Pension complète poney A/B/	250 €	225 €
	Pension club cheval/poney C/D	150 €	137 €
	Pension club poney A/B	125 €	115 €
ANNIVERSAIRE CLUB	AU 10 enfants et +	13 €/pers	11 €/pers
	9 enfants et -	16 €/pers	13 €/pers
LOCATIONS PONEYS	½ heure	7 €	6 €
REMISE FAMILLE	3ème adhérent d'une même famille	- 22,50 €	- 19,50€
	Remise sur adhésion		
	4ème adhérent d'une même famille	- 45 €	- 39 €
	Remise sur adhésion		

Modification tableau des effectifs

De créer un emploi de Gardien de Police Municipale, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein du service de police municipale intercommunale.

Fixation du Nombre de représentants au comité technique et de décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- de maintenir du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants, employant au moins de 50 agents.
- Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants.
- Le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

A 23 voix pour et 6 abstentions

Règlement intérieur du Conseil Municipal

D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal Monsieur conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A 28 voix pour et 1 abstention

Externalisation des prestations de nettoyage de l'entretien de l'Ecole Primaire Saint Matthieu et du gymnase Saint Matthieu – AVENANT N°2

D'accepter un avenant au marché d'Externalisation des prestations de nettoyage de l'entretien de l'Ecole Primaire Saint Matthieu et du gymnase Saint Matthieu.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : 1 623,01 € HT

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

De soutenir les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

A 22 voix pour 6 voix contre et 1 abstention

Action en justice

De déposer plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République pour la violation manifeste des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et sur l'organisation d'une enquête relative aux propos tenus.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE